

ARGELES-SUR-MER

# En exclusivité mondiale le canyoning park va ouvrir en juin

Après l'ouverture du parc acrobatique forestier l'an dernier, "Argelès aventure" propose un parc aquatique que l'on nous promet unique en son genre. Un gigantesque canyon entièrement synthétique dont le concept est unique. Découverte de ce site en avant première.



Dominique Charruaud surveille avec un œil attentif les travaux. Chaque jour, cinquante ouvriers s'activent sur le chantier.

Pour ressentir les sensations fortes du canyoning, plus besoin de se rendre dans les gorges du Llech, de Galamus ou dans les canyons espagnols. Cette discipline sera désormais ouverte à tous, à proximité des plages au cœur de l'espace loisirs, dès le mois de juin prochain.

**Unique au monde.** L'idée et le concept trouvent leur origine dans la tête d'un sportif et businessman, Dominique Charruaud. A 40 ans, ce Catalan d'adoption venu des Charentes a mis à profit sa passion et son ar-

gent pour créer un parc aquatique unique au monde. Coût de l'opération 4 millions d'euros (HT) financée à hauteur de 20 % par l'Etat et l'Europe (Feder et Fnadt).

Et c'est en usant de persuasion que l'homme a obtenu la confiance d'un grand établissement bancaire pour un prêt de 3 M d'euros.

Il faut dire que cet ancien directeur commercial a prouvé l'année dernière en créant le parc acrobatique forestier que son engagement était original et très rentable.

Preuve s'il en faut les 34 000 entrées réalisées entre mars et décembre 2002.

Une recette gagnante avec, à la clef, 25 créations d'emplois ! Mais l'homme aime relever les challenges.

Moniteur de canyoning, il décide de défier la technique en s'appuyant sur un nouveau concept : "Eviter les approches galères et proposer du bonheur à travers une structure de proximité, avec des conditions de sécurité maximales et des sensations hors normes, tout cela était dans ma tête. Mais au-delà de l'imagination, il fallait rendre l'idée techniquement réalisable. Et là, tout était à penser".

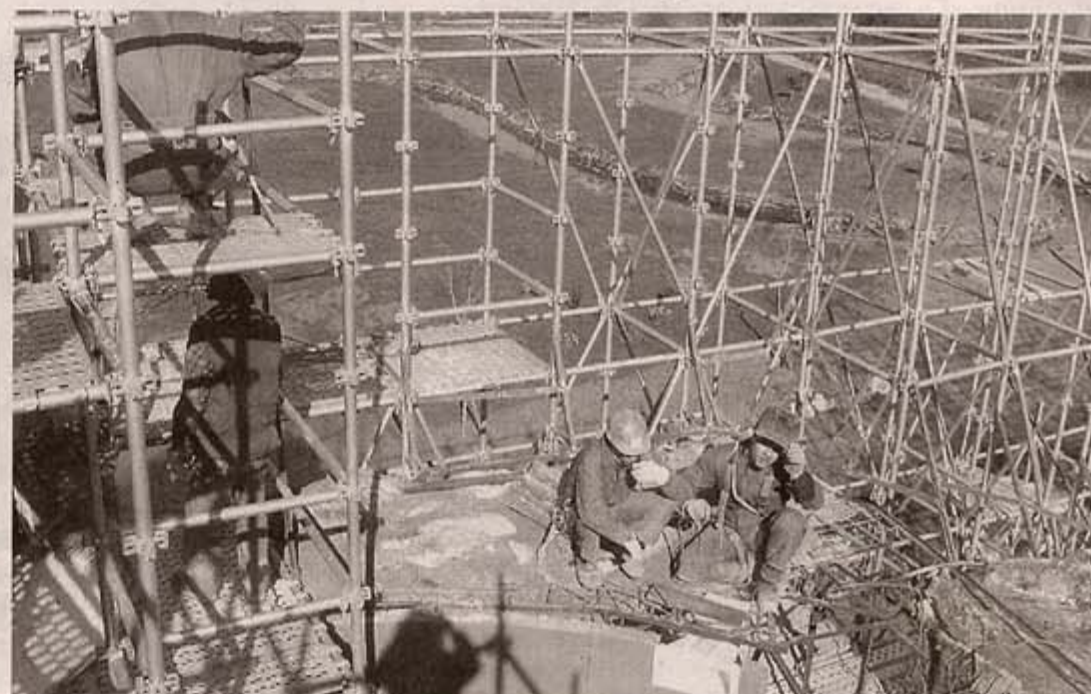
Dominique Charruaud se heurte à plusieurs échecs qu'il ressent amèrement : "Nous avons beaucoup perdu de temps et d'argent avec des bureaux d'études qui ne nous ont pas apporté de solutions". Mais sa persévérance va se confirmer lorsqu'il rencontre les responsables espagnols "Amusement logique" installés à Valencia : "Ce sont des spécialistes en décors et en réalisation de parcs aquatiques. Ils nous ont donné les solutions techniques et en plus, ils étaient dans nos moyens financiers".

Et pour boucler la réalisation, c'est une entreprise de Saint-Laurent-de-la-Salanque, spécialisée en filtrations et cascades, qui obtient la seconde partie de la conception.

**Impressionnant !** Tout va alors très vite. Des milliers de tonnes de béton sont coulées, des centaines de kilomètres de tubes en acier galvanisés sont assemblés, scellés puis recouverts de résine et de béton synthétique imitant la roche.

La hauteur de ce gigantesque échafaudage culmine à 16 mètres !

Ce sera d'ailleurs le départ du toboggan de la mort. Dix-sept bassins allant jusqu'à 5 m de profondeur sont mis en place. Le chan-



C'est ici à douze mètres de hauteur que partira l'un des toboggans de la mort. Le chantier est impressionnant, cette structure métallique sera d'ici peu recouverte de résine imitant la roche. Photos V. Parayre

tier est impressionnant et près d'une cinquantaine d'ouvriers s'affairent quotidiennement à des tâches précises.

**40 000 personnes attendues.** Rien n'est laissé au hasard et, d'après le concepteur, le parc sera ouvert en juin prochain. Auparavant 1 600 m<sup>3</sup> d'eau (en circuit fermé) rempliront l'espace.

Dominique Charruaud est souriant : "Nous ciblons 40 000 personnes ce sera notre point d'équilibre". Il ajoute : "Nous espérons pour la première année 2 M d'euros de chiffre d'affaires et nous nous aurons créé une cinquantaine d'emplois".

Et avant même sa mise en fonctionnement, le concepteur annonce une ouverture à l'année avec une eau chauffée en hiver.

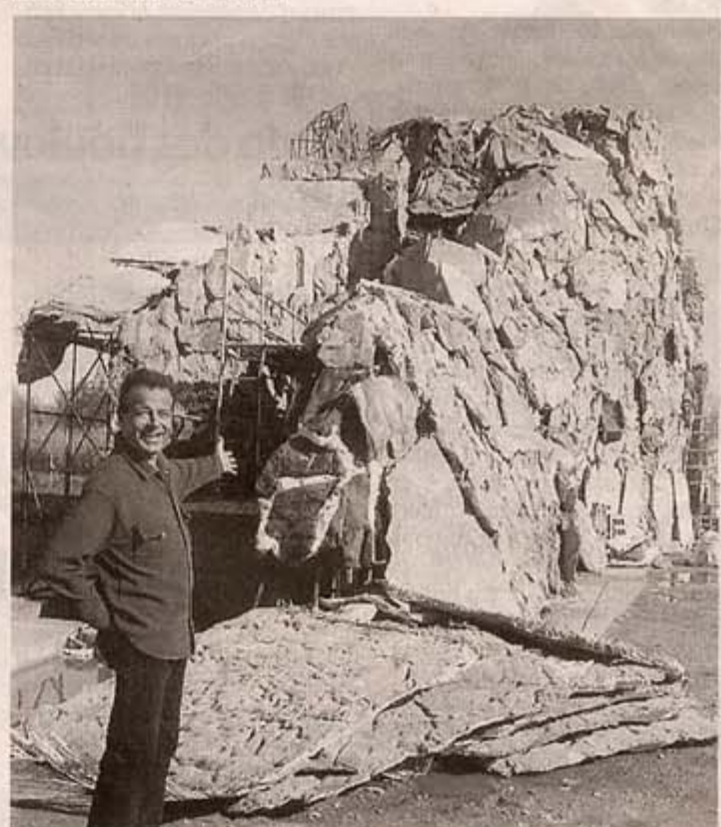
Enfin, pour pratiquer ce canyoning de luxe, avec des sauts de 3 à 8 m, des toboggans, des descentes en rappel sous cascades, une tyrolienne de 100 m avec arrivée dans l'eau, sachant que la combinaison néoprène, le casque, le baudrier et les chaussures sont fournis.

Il faudra compter à titre individuel 26 euros pour un adulte et 22 pour un enfant, pour deux heures de circuit avec des sensations fortes garanties !

Véronique Parayre



Une vue générale de la structure avec le parc forestier d'un côté, le parc aquatique de l'autre.



Les décors sont réalisés par une entreprise catalane de Saint-Laurent-de-la-Salanque.



Le canyon synthétique : un concept unique.

## Pierre Aylagas répond à Henri Fabre : "Copie à revoir"

Sous ce titre, Pierre Aylagas, maire d'Argelès-sur-Mer, communique en réponse au communiqué d'Henri Fabre et de l'association "Argelès Avenir" paru dans notre édition d'hier mardi. "Henri Fabre et "Argelès-Avenir" franchissent une nouvelle étape dans leur campagne de désinformation entreprise depuis deux ans. Quant à la volonté délibérée de nuire s'ajoute la méconnaissance totale des dossiers, on en arrive à la triste expression d'un conseiller municipal, ignorant le code de l'Urbanisme, la réglementation imposée aux communes, mélangeant allégrement les dates pour colporter des rumeurs insidieuses.

Si le président d'"Argelès-Avenir" s'intéressait un tant soit peu à la vie communale autrement que depuis 2001, il saurait que le secteur entre la sortie d'Argelès et Taxo est inscrit au Plan d'Occupation des Sols depuis 1995 en zone 3 NA, c'est-à-dire en zone d'urbani-

sation future. Ce POS est applicable et connu par tous depuis 8 ans.

Henri Fabre le découvre en 2003, il était grand temps ! Le POS est un document public, affiché en mairie, consultable par tous, que l'on soit citoyen, promoteur ou... conseiller municipal, même d'opposition, mais il faut pour cela y consacrer un peu de temps.

Un classement en zone d'urbanisation future (3 NA) marque la volonté d'une commune d'y autoriser des constructions. Pour cela, il faudra une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme, nouvelle appellation du POS), procédure qui demandera au moins deux ans et qui nécessitera une délibération du conseil municipal et une enquête publique. Cette révision n'a pas été lancée. Qui plus est, ce PLU sera soumis à l'autorité de tutelle (l'Etat) et dans le cadre d'Argelès, la commune devra tenir compte des contraintes de la loi Littoral, de la loi Montagne et du Plan de Prévention des Risques.

N'en déplaise au président d'"Argelès-Avenir", les acquisitions foncières réalisées par la commune dans cette zone l'ont été entre 1999 et 2000 et non pas au cours des derniers mois. Il suffisait de consulter les délibérations du conseil municipal des années 1999 et 2000 mais il est vrai que cette lecture n'a pas du passionner le président d'Argelès-Avenir.

Ces acquisitions ont été réalisées pour la création d'un bassin de rétention inscrit au POS en 1995, bassin indispensable pour l'obtention du permis de lotir de la zone artisanale.

Ces acquisitions l'ont été à l'amiable avec les propriétaires, sur la base du prix fixé par les Domaines et sans expropriation. La commune n'a forcé la main à qui que ce soit. Quant aux promoteurs qui tentent d'acquérir des terrains, c'est leur rôle mais cela ne préjuge rien des décisions de la commune et leurs affirmations n'engagent qu'eux. Libre à eux de se constituer des réserves foncières à leurs risques et périls.

Quant à la commune, chaque fois qu'elle le pourra, elle jouera son rôle d'aménageur en se constituant un patrimoine foncier qu'elle utilisera pour des projets communaux.

Cette politique d'anticipation a permis l'aménagement des lotissements de "La Cerigue" et des "Granotiers", où se sont installées des familles argelésiennes qui n'auraient pu le faire ailleurs. C'est notre fierté d'avoir permis à ces jeunes de continuer à pouvoir vivre à Argelès.

Que le prix du foncier soit trop élevé, je le regrette. Mais c'est une constante dans les endroits où il fait bon vivre. Si notre commune était, comme le souligne à l'envie "Argelès-Avenir", une ville à l'abandon, toute bétonnée, sans perspective et minée par l'insécurité, les candidats pour y résider ne seraient pas aussi nombreux. N'en déplaise à ces détracteurs inlassables qui feraient mieux de revoir leur copie et travailler les dossiers".

**OUVERTURE** de la boutique

**MP**

leone  
KENZO  
accessoires

Samedi 1<sup>er</sup> mars

35, route Nationale - ARGELES-SUR-MER